

CHARTRE DES ÉTUDES SUR LE GENRE

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Les études sur le genre désignent **un champ de recherche et d'études pluridisciplinaires et internationales qui analysent les rapports de pouvoir, les inégalités et les discriminations** fondées sur le sexe, le genre (y compris l'identité ou l'expression de genre), l'orientation sexuelle, et fréquemment à l'intersection avec d'autres catégories, telles que la classe sociale, l'origine ethno-raciale réelle ou supposée, la religion, l'âge, le handicap.

Ce champ d'études s'inscrit dans les recherches menées ces dernières décennies produisant des controverses scientifiques autour de notions telles que : femmes-hommes, sexe, rapports sociaux de sexe, genre, *queer* et intersectionnalité. L'intérêt de cette approche est de rendre possible une réflexion sur la construction des inégalités, la pensée de l'égalité, les pratiques socioculturelles et politiques et sur les politiques publiques. **Ce champ de recherche est en constant renouvellement, porté par une démarche critique et réflexive.**

À Sciences Po, les études sur le genre sont principalement enseignées par le biais des sciences humaines et sociales (droit, économie, histoire, humanités, science politique, sociologie). L'offre pédagogique se compose d'approches théoriques, empiriques et appliquées. Quels que soit leur cursus et leurs aspirations professionnelles, les étudiantes et étudiants peuvent suivre un parcours d'enseignement en études sur le genre. Ce dernier leur permet d'acquérir les références ainsi que les outils critiques nécessaires à la compréhension des enjeux relatifs aux inégalités et aux discriminations, enjeux notamment historiques, sociaux, économiques, juridiques, et politiques passés et à venir.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les enseignements en études sur le genre proposés à Sciences Po ont pour ambition de permettre aux étudiantes et aux étudiants de :

- développer une réflexion critique reposant sur une **connaissance des controverses** traversant le champ de recherche des études sur le genre
- comprendre **les processus inégalitaires et discriminatoires** et leurs effets en lien avec les thématiques décrites ci-haut
- connaître **l'ancrage historique, social, économique, juridique, et politique** des rapports entre les sexes

FORMATS PÉDAGOGIQUES

Le programme d'enseignement des savoirs sur le genre s'appuie sur les programmes et cursus existants à Sciences Po, du Collège universitaire au Master.

VALORISATION DES PARCOURS

À l'issue de ce parcours, les étudiantes et étudiants ayant acquis de solides connaissances en études de genre peuvent obtenir :

À la fin du Collège universitaire, la Certification du Collège universitaire : Genre et Égalité

La [Certification "Genre et égalité"](#) est conçue comme une introduction pluridisciplinaire aux études sur le genre. Elle est ouverte à toutes les étudiantes et tous les étudiants du Collège universitaire, quel que soit leur programme, majeure ou spécialisation. Les critères de validation sont les suivants :

- La validation d'un enseignement en études sur le genre en première année (au semestre 2)
- La validation de deux enseignements en études sur le genre en deuxième année (aux semestres 3 et/ou 4)
- La validation d'une expérience de terrain dans le cadre du Parcours Civique (stage civique de première année ou parcours civique libre de deuxième année) sur un sujet en relation avec les questions de genre, égalité et discrimination
- La validation du Grand écrit sur un sujet en relation avec les questions de genre, d'égalité et/ou de discrimination

À la fin du Master, la Certification avancée en études de genre

La [Certification avancée en études de genre](#) est ouverte à tous les étudiantes et étudiants en deuxième année de Master à Sciences Po. Les critères de validation sont les suivants :

- Validation d'au moins 4 enseignements en études de genre avec une note ECTS de A ou B, dont au moins 2 enseignements niveau Master
- Validation du Grand Oral ou de la soutenance de mémoire sur un sujet en lien avec les questions de genre

Principes d'éligibilité d'une expérience professionnelle (stage, apprentissage, expérience du Parcours Civique) aux Certifications

Une expérience professionnelle (stage, apprentissage, ou expérience du Parcours civique) sera prise en compte dans le cadre du parcours genre si elle a permis à l'étudiante ou à l'étudiant de développer une analyse au prisme du genre (*gender analysis*).